



L'ACTUALITÉ

L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT EN BAISSÉ AU 3^E TRIMESTRE 2023

Encore un demi-point de croissance en moins ce trimestre : l'activité de l'artisanat du bâtiment ralentit mais reste néanmoins à un niveau comparable à celui de 2019.

Depuis 3 ans, l'activité des entreprises artisanales du bâtiment perd constamment du terrain. C'est encore vrai au cours de ce 3^{ème} trimestre puisqu'elles enregistrent un taux de croissance négatif de - 1 %. Une moyenne qui résulte du décrochage de la construction neuve (- 3%) et du coup de faiblesse des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements (- 1,5%) qui parviennent tout juste à maintenir l'activité rénovation hors de l'eau (une croissance nulle mais pas encore négative). On notera également que ce sont surtout les entreprises de moins de dix salariés qui sont concernées par cette tendance baissière. Elles enregistrent un recul de leur activité de 1 % dans les entreprises employant plus de dix salariés reculent deux fois moins.

Côté régions comme côté métiers, tout le monde est malheureusement logé à la même enseigne. Certes, les reculs d'activité sont plus ou moins accentués mais, globalement, la situation n'est guère enthousiaste. Pour relever des écarts significatifs, on soulignera que les maçons sont particulièrement impactés par la chute du neuf. L'enquête de conjoncture montre également que les travaux donnés par les Collectivités locales sont en diminution tout comme l'est le nombre d'entreprises travaillant en sous-traitance. S'ajoute à cela une baisse du nombre des ventes de

logements anciens (- 15% sur un an), représentant autant de rénovations potentielles en moins. Tassement des marchés donc mais, en volume, l'activité reste correcte et se situe à un niveau semblable à celui de l'année 2019. Du côté des prix, en revanche, il n'y a guère d'amélioration.

-1%

**La croissance de l'activité
des entreprises
artisanales du bâtiment
recule pour le 2^e trimestre
consécutif**

Ces derniers sont toujours globalement hauts et en progression, même si ces hausses de prix sont moins fortes qu'auparavant. Il n'en reste pas moins qu'en moyenne, ces hausses sont de 6,2 %, supérieures donc à l'inflation. En évolution annuelle, les coûts de la construction sont quasiment deux fois plus élevés que les prix à la consommation (+ 8 % vs + 4,8 %). Dans le même temps, les crédits à l'habitat

accordés sont en baisse : - 18,2% (par rapport à l'an dernier) et les ménages préfèrent épargner plutôt que consommer (taux d'épargne en hausse de 18,8 %, soit + 2,2 points par rapport à l'an dernier). Ces résultats confirment malheureusement ce que la CAPEB dit depuis des mois : prenons des mesures intelligentes et pragmatiques pour éviter d'aller dans le mur ! Un point de vue désormais partagé par une large partie de la filière. Mais le Gouvernement reste sourd et étrangement immobile.

La baisse d'activité dans le secteur de l'amélioration de la performance énergétique des logements devrait pourtant l'alerter. Une croissance de 1,5 % (contre 2 % précédemment) est juste affligeante pour un marché qui devrait exploser tant les besoins sont considérables ! Preuve que les dispositifs censés le booster ne sont pas au point. Force est de constater qu'il n'y a aucune logique dans les orientations prises par le Gouvernement au regard des priorités qu'il affiche. Alors que les entreprises supposées réaliser ces travaux de rénovation énergétique sont, à 97 % des TPE, le Gouvernement prône la rénovation globale à tout va alors que chacun sait que ces chantiers sont très largement pris par des entreprises générales ou de grands opérateurs qui sous-traitent ensuite aux petites entreprises.

(Suite p. 6)

ÉCONOMIE

LA CNAE SE PENCHE SUR LE MODÈLE DE L'ENTREPRISE ARTISANALE

En ouvrant les travaux de la CNAE, son Président David Morales a rappelé que la Commission Nationale des Affaires Économiques est le lieu où s'expriment les remontées des départements sur les attentes des adhérents et des artisans en général, où sont évoquées toutes les problématiques liées à l'accès aux marchés, aux évolutions économiques et aux moyens de préserver le modèle de l'entreprise artisanale du bâtiment.



7 nov. 2023
Connectez-vous tous
à la visio de lancement
du GME 3 CLICS !

Trois ateliers avaient été proposés aux participants pour nourrir le thème du jour : Le modèle de l'entreprise artisanale face à la transition environnementale et sociétale. Le premier atelier visait à définir les caractéristiques du modèle, le second à cerner les enjeux et mutations auxquels il est confronté et le troisième à définir les axes pour qu'il perdure et se transmette aux générations futures.

La CNAE a également été l'occasion d'une présentation de l'Appli GME 3 CLICS. Les participants ont pu prendre connaissance de ce nouvel outil destiné à faciliter les groupements momentanés d'entreprises sans solidarité, doté de fonctionnalités simples, modernes et sécurisées que ce soit pour favoriser les

relations entre entreprises, les suivis de chantiers partagés ou encore la mise au point de contrats juridiques facilement personnalisables et totalement sécurisés.

Les délégués de la CNAE ont également fait le point sur la démarche RSE qui permet à l'entreprise qui le souhaite de progresser dans 4 domaines : les relations avec les salariés, la gestion des déchets, la relation avec les clients, l'ancrage territorial et l'implication dans les instances de décisions locales. L'autodiagnostic en ligne sur le site « Artisans Engagés Entreprise Responsable » a été détaillé.

Ils ont ensuite découvert les nouveaux outils de l'offre commerciale et notamment, un motion design et un dépliant donnant les clés et les bonnes pratiques pour optimiser une relation

client dans le cadre d'une démarche visant à renforcer le développement commercial de l'entreprise et à valoriser son savoir-faire.

La première journée s'est conclue par un échange avec le Président confédéral à propos de la conjoncture, des simplifications à apporter au quotidien des TPE, des dysfonctionnements et fraudes sur les marchés de la rénovation énergétique, notamment (voir rubrique RDV).

Le lendemain, les travaux de la CNAE ont repris pour un point d'étape sur les ZFE-m, les entrées de ville et les ZAN, le dispositif RGE et l'évolution de la qualification ECO Artisan, la réforme de MaPrimeRénov' et le programme OSCAR. Il a également été question de MaPrimeAdapt' et enfin du report de la généralisation de la facturation électronique.



MÉTIERS

→ YANN DANION A RÉUNI LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION

La réunion s'est tenue en visio le 13 octobre.

Après un tour de table au cours duquel chacun a fait part des remontées locales sur l'activité des entreprises de ce secteur et leurs problématiques spécifiques, ils ont fait un état des lieux des discussions en cours pour une mise en place opérationnelle de la REP et notamment pour l'élaboration d'un module d'estimation de la quantité des déchets générés par une entreprise.

Le Président des Métiers Plâtre et Isolation et ses conseillers ont ensuite traité les questions de formation et plus particulièrement la cartographie des certifications des métiers du

Plâtre et Isolation ainsi que le suivi du groupe de travail « Aménagement finition » du Ministère de l'Emploi. Enfin, ils ont travaillé aux prochaines Journées Professionnelles de la Construction de Bordeaux, après avoir dressé un bilan des journées de Lille.

À noter que Jean-Yves Labat a participé la semaine précédente à une conférence débat organisée par le Syndicat National de l'Industrie du Plâtre dans le but de réfléchir à une industrie du bâtiment française et durable et à la manière de continuer à assurer un approvisionnement et une production de proximité. Le représentant de

la CAPEB, et plus particulièrement des Métiers du Plâtre, a fait observer que l'industrialisation de la rénovation ne pouvait se faire sans adaptation au bâti ancien. Il a rappelé qu'au fil des années, les carrières et les usines ont disparu et il ne reste plus aujourd'hui que 3 usines de plâtre en France.

Il a souligné toute l'importance de les préserver ainsi que leurs savoir-faire et la maîtrise de la matière première pour éviter la disparition de techniques au profit de solutions parfois mal adaptées aux besoins des chantiers et des entreprises artisanales du bâtiment.





ÉCONOMIE

→ LA CAPEB ET LARIVIÈRE SIGNENT UN ACCORD DE PARTENARIAT

Larivière est un spécialiste de la distribution des matériaux de couverture et aujourd'hui expert de l'enveloppe du bâtiment.

Il dispose d'un réseau de 105 agences réparties sur l'ensemble du territoire français, principalement implantées au cœur de zones industrielles ou artisanales.

Aux termes de ce partenariat, Larivière prévoit de proposer des offres commerciales spécifiques en collaboration avec les industriels partenaires

communs, lesquels pourront intervenir également lors des réunions départementales qui pourront être organisées par le partenaire et les CAPEB départementales qui le souhaiteront. Larivière prévoit également de promouvoir ECO Artisan et les modules de formation QualiPV BAT auprès des entreprises clientes

qui sont référencées auprès de ses agences. Le Président confédéral a signé ce partenariat en présence du vice-président en charge des affaires économiques et des partenariats ainsi que de la représentante des Métiers de la Couverture Anne Jannolin ([lire ici notre communiqué de presse](#)).

→ MAPRIMERÉNOV' : LA CAPEB DÉPLORE LA PRIORISATION DONNÉE AUX RÉNOVATIONS GLOBALES

Le Gouvernement a levé le voile sur la réforme de MaPrimeRénov' qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024.



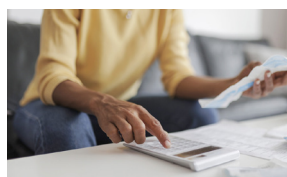
Malgré nos alertes – les nôtres et celles d'autres acteurs de la filière – et au mépris du plus élémentaire principe de réalité, le Gouvernement a choisi de privilégier les rénovations globales au détriment des rénovations énergétiques par geste, sans prévoir de dispositif pour permettre aux ménages et aux entreprises de suivre ce mouvement. On peut donc craindre qu'avec un reste à charge encore trop important, les particuliers n'aient pas d'autre choix que de renoncer à des travaux et resteront

donc en situation de précarité énergétique. Pourquoi ne pas autoriser un parcours de travaux permettant, sur 3, 4 ou 5 ans d'aboutir, geste après geste, au même niveau de performance qu'une rénovation globale ? Pourquoi ne pas favoriser les GME pour accroître le nombre d'entreprises potentiellement en mesure de réaliser ces travaux ? Les solutions sont simples et sans aucun coût pour l'État. Nous les présentons depuis plus d'un an. Nous regrettons que le Gouvernement ait la méchante habitude

de mettre « la charrue avant les bœufs », risquant de couper court au dynamisme pourtant nécessaire de ce marché.

Il serait pour le moins cohérent d'admettre que l'obligation de recourir à un accompagnateur Rénov' doit être suspendue dans les zones géographiques où ces acteurs n'existent pas, au moins le temps que ce manque soit comblé. De même, il nous paraît urgent que l'obligation prévue de fournir un DPE ne soit opérationnelle que lorsque celui-ci sera enfin fiabilisé !

GOUVERNEMENT



→ LES ANNONCES DE LA CONFÉRENCE SOCIALE DU 16 OCTOBRE

Le Chef de l'État avait promis aux partenaires sociaux d'ouvrir une conférence sociale pour renouer le dialogue social après la douloureuse réforme des retraites.

Cette conférence s'est tenue cette semaine avec un ordre du jour centré sur les carrières ainsi que sur les salaires et la revalorisation de ceux qui se situent en dessous du salaire minimum. Les 80 branches qui ont aujourd'hui un coefficient qui lui est inférieur sont donc clairement visées. Il est d'ailleurs prévu de sanctionner celles qui

continueraient à avoir des minima en dessous du SMIC après le 1^{er} juin 2024 en réduisant leurs exonérations de cotisations patronales. Un Haut Conseil des rémunérations est par ailleurs annoncé pour travailler sur les temps partiels subis, les contrats courts et sur l'égalité professionnelle femmes-hommes. À cet égard,

la Première ministre a annoncé une refonte de l'index de l'égalité professionnelle en vue de le rendre plus fiable et de mieux contrôler son application. Enfin, une concertation devrait s'ouvrir rapidement pour réformer le congé parental afin de favoriser la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

RÉSEAU

→ ARTIBAT ACCUEILLE TOUS LES ARTISANS DU BÂTIMENT DU GRAND OUEST

Artibat, le salon de la construction organisé par la CAPEB Pays de la Loire depuis 1988, se tenait à Rennes les 18, 19 et 20 octobre.

Avec 1000 exposants, français et européens et 40 000 visiteurs professionnels dont une grande majorité d'artisans du bâtiment, Artibat est un événement majeur dans le secteur de la construction. 45 ans après sa création, cette manifestation est devenue le premier salon régional du BTP en France, et le deuxième en termes de fréquentation, juste derrière Le Mondial du bâtiment. Chapeau bas donc ! La CAPEB Pays de la Loire arborait les couleurs de la campagne nationale de



communication sur la représentativité et a accueilli un grand nombre d'entreprises sur son stand. Un jeu concours avait été organisé pour les inciter à venir rencontrer les représentants de la CAPEB avec, à la clé, de beaux lots : 2 places VIP pour la finale de la coupe du monde de rugby, 1 bon d'achat multi-enseignes d'une valeur de 1 000 €, 1 week-end en Thalasso et 1 Wonderbox « Bonheurs en duo ».

À la CAPEB, on sait toute l'importance de s'accorder quelques moments de détente !



LOBBYING

→ LE PLFSS 2024 NE CONTIENT PAS LES MESURES ATTENDUES : LA CAPEB A PROPOSÉ DES AMENDEMENTS

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 qui a été présenté en Conseil des Ministres n'intègre pas les dispositions que nous attendions concernant deux points en particulier : l'assiette des cotisations des travailleurs indépendants d'une part et le statut de conjoint collaborateur d'autre part.

Concernant le 1^{er} sujet, il s'agissait d'un engagement du Gouvernement à l'égard du secteur de l'Artisanat lors des discussions sur la réforme des retraites. Il s'agit de rétablir l'équité entre les indépendants et les salariés en matière de cotisations, sachant qu'il est anormal que les premiers paient plus de CSG et de CRDS que les seconds à niveau de revenu égal. Une concertation a été ouverte à ce sujet dans laquelle nous nous sommes engagés avec un double objectif : simplifier le calcul des cotisations pour les travailleurs indépendants avec la mise en place d'une assiette unique et améliorer leurs droits retraite avec un prélèvement global inchangé. Or, cette mesure ne figure pas dans le PLFSS pour 2024. Interpellé à ce sujet lors des Rencontres de

l'U2P, le Ministre de l'Économie Bruno Le Maire, a affirmé que cet engagement serait tenu et que le Gouvernement plaiderait pour l'alignement des cotisations dans le cadre du débat parlementaire. Attendons donc de voir ce qu'il en sera.

Pour ce qui concerne les conjoints collaborateurs, il faut rappeler que la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 a limité la possibilité de conserver ce statut à 5 ans, obligeant les conjoints concernés à opter pour le statut de salarié ou d'associé après ces 5 années. L'an dernier, la CAPEB avait beaucoup bataillé pour que cette limite soit supprimée, en vain. Nous considérons en effet, que le risque est grand d'un retour au travail dissimulé et à une non-reconnaissance des conjoints alors que



l'existence de ce statut – porté par la CAPEB – visait précisément à reconnaître l'activité non rémunérée du conjoint collaborateur contribuant à la gestion de l'entreprise de façon à lui permettre de disposer d'un statut et d'une couverture sociale. Nous avons donc déposé l'an dernier un amendement prévoyant que les conjoints collaborateurs qui cotiseraient trois quarts du plafond de la sécurité sociale pourraient conserver ce statut. Cet amendement a été reproposé cette année mais a été déclaré irrecevable par les services de l'Assemblée nationale au motif qu'il aurait un impact budgétaire négatif sur l'État, ce que nous contestons.

→ 49.3 SUR LE PLF 2024 : LA CAPEB DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS

La Première ministre a déclenché l'article 49.3 sur le projet de loi de finances pour 2024, comme on pouvait le craindre.

La CAPEB a aussitôt publié un communiqué de presse demandant à l'État d'intégrer dans ce texte quelques mesures qu'elle juge essentielles pour répondre efficacement aux enjeux environnementaux et sociaux auxquels nous faisons face.

La CAPEB propose ainsi de sécuriser juridiquement et de clarifier l'application du taux réduit de TVA à 5,5 % pour les travaux induits et indissociablement liés aux travaux de rénovation énergétique.

Elle invite par ailleurs le gouvernement à rétablir, pour le plus grand nombre, l'éligibilité au crédit d'impôt pour toutes les dépenses

en équipements spécialement conçus pour l'accessibilité des logements aux personnes âgées et handicapées, ainsi que des dépenses

d'équipements permettant l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ou au handicap ([voir ici notre communiqué de presse](#)).



SOCIAL

→ SANTÉ SÉCURITÉ : LES CHEFS D'ENTREPRISE ARTISANALE DU BTP ONT BESOIN D'UN APPUI TECHNIQUE

Dans le cadre du partenariat CAPEB, IRIS ST, CNATP et OPPBTP, une étude est réalisée chaque année auprès d'un demi-millier de chefs d'entreprises artisanales du BTP sur une thématique donnée. Cette année, il s'agissait d'identifier et de connaître davantage les besoins des entreprises artisanales en matière de santé et de sécurité.

Cette étude révèle que la grande majorité des entreprises identifie très bien les risques professionnels inhérents à leur métier et que leurs besoins sont ponctuels ou périodiques, soit sur une thématique précise, soit lors d'une situation grave à laquelle ils sont confrontés, soit encore dans la perspective de mettre en place une démarche plus durable au sein de leur



entreprise. Il résulte de cette étude qu'il serait utile de mieux faire connaître aux entreprises artisanales du BTP l'existence et le fonctionnement du service d'assistance en ligne proposé par l'OPPBTP, de leur proposer des kits de sensibilisation spécifiques à chaque métier présentant les outils développés notamment par l'IRIS-ST et l'OPPBTP.

De même, il semble opportun de poursuivre les efforts de sensibilisation des entreprises sur les conditions d'hygiène des chantiers tout comme il apparaît nécessaire d'encourager les entreprises à accueillir spécifiquement les nouveaux salariés pour les informer sur les questions de sécurité, l'étude révélant que 52 % des chefs d'entreprise interrogés ne réalisent pas d'accueil sécurité.

[Voir ici le détail de l'étude et le communiqué de presse et la CPE s'y rapportant.](#)

60% DES CHEFS D'ENTREPRISES SE TIENNENT INFORMÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ/ SÉCURITÉ AUPRÈS D'UN ORGANISME DE PRÉVENTION OU D'UN SYNDICAT PROFESSIONNEL

RÉSEAU

→ LA COMMUNAUTÉ DES CONSEILLERS EN FORMATION EN SÉMINAIRE ANNUEL À PARIS

Cohésion d'équipe, co-construction et convivialité : les conseillers formation se réunissent pour leur séminaire annuel sur Paris les 28 et 29 septembre.



Fort du succès de l'an dernier, les conseillers formation ont renouvelé un format de séminaire sous l'angle de la cohésion d'équipe, de la co-construction, de l'ouverture d'esprit et de la convivialité. Séminaire d'ailleurs imaginé par leurs soins. Lors de la première journée, les conseillers ont appréhendé en situation réelle, les mécanismes de la gestion du stress pour mieux comprendre et accompagner nos chefs d'entreprise. Ils ont ensuite co-construit en ateliers tournants de 8 personnes des outils leur permettant, sur la base de profils types d'adhérent déterminés collectivement et de leurs besoins, d'adapter leur offre de service en fonction de ces profils. Ils ont ensuite échangé, à partir de problématiques vécues dans leur quotidien de conseiller formation, sur ce que

leurs collègues auraient pu faire différemment s'ils avaient été à leur place.

L'ensemble de ces ressources seront mises prochainement à disposition de tous les membres. La première journée s'est terminée dans un esprit convivial avec un repas organisé avec l'ensemble des membres.

La deuxième journée de séminaire avait pour objet l'inspiration et les perspectives : Jean-Pierre WILLEMS, expert dans le domaine de la Formation, est intervenu afin de remettre en lumière toutes les formes de montées en compétences possibles depuis la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel au-delà de la formation traditionnelle. Il a été question de co-développement, groupes de résolutions de

problèmes, analyses de pratiques, coaching, tutorat... De quoi inspirer les membres dans leurs propositions aux entreprises pour les années à venir. Le séminaire s'est conclu avec la présentation des travaux 2023 pour accompagner les nouveaux conseillers formation mais aussi la présentation de l'espace de veille collaborative. Enfin, ils ont élaboré leur feuille de route 2024.

À l'issue de cette journée, les participants ont noté leur séminaire, lui attribuant la note de 4,54 sur 5. La moitié des participants s'est portée volontaire pour participer aux travaux de 2024. 97% d'entre eux estiment que ce séminaire leur permettra de contacter plus facilement les collègues des autres territoires. Un nouveau succès donc !



→ MARC WESTRELIN N'EST PLUS

C'est avec une grande tristesse que nous venons d'apprendre le décès de Marc Westrelin, Maître Artisan Charpentier et ancien Vice-Président de la CAPEB Nationale. Inutile de rappeler l'affection et l'admiration que nous avons pour l'homme et le militant exemplaire qu'il a été tout au long de son engagement syndical. Nous transmettons évidemment de la part du Conseil d'Administration Confédéral et de la CAPEB nos sincères condoléances à son épouse et à sa famille.





CONFÉRENCE SOCIALE

Le Président Jean-Christophe Repon participait ce lundi à la conférence sociale présidée par la Première ministre. Étaient à l'ordre du jour les salaires minima conventionnels et les classifications, les contrats courts et les temps partiels subis, l'impact des cotisations et des prestations sociales sur les revenus et enfin, le sujet de l'égalité professionnelle et salariale que le Président de la CAPEB a suivi plus particulièrement. Au sortir de cette conférence, il a considéré que ce « moment d'échanges apaisés » avait donné lieu à une relation tripartite intéressante qui permet de mettre les partenaires sociaux en action et d'envisager des pistes de solutions sur les différentes problématiques évoquées, telle la mise en place d'un Haut Conseil des Rémunérations.

PRESSE

Le déplacement du Président confédéral sur le salon Artibat a été l'occasion d'un point presse au cours duquel il a présenté les conclusions de la dernière note de conjoncture (voir notre actualité). Cette conjoncture du 3^e trimestre a donné lieu précédemment à une visio avec les journalistes qui ne pouvaient se rendre à Rennes et à plusieurs interviews, notamment auprès de l'AFP, France Info et Europe 1 ([en savoir plus ici](#)).

CNAE

Le Président confédéral est intervenu mardi soir devant les délégués de la CNAE. Il a échangé avec eux sur la mise en place de la REP et les difficultés que les entreprises éprouvent sur le



terrain. Il a invité les CAPEB départementales à expliquer aux Maires le fonctionnement de la REP et l'intérêt qu'ils ont à accepter les déchets des artisans du bâtiment dans leurs déchetteries. Il a également évoqué la 3^e annulation de son rendez-vous avec le Ministre du Logement et les Assises du BTP annoncées depuis avril et qui ne devraient finalement pas se tenir, voyant en cela du mépris pour les entreprises artisanales du bâtiment et la CAPEB qui les représente, même si l'écoute du Gouvernement est globalement plus effective aujourd'hui qu'elle a pu l'être auparavant. Le Président a également invité les délégués à oser se remettre en cause car les petites entreprises, en rénovation énergétique comme en accessibilité, doivent faire face aux gros opérateurs attirés par l'enveloppe budgétaire affectée à MPR. Elles doivent travailler ensemble et le GME est une des solutions économiques aux côtés d'autres comme les coopératives par exemple. "Il faut être ouvert aux diverses possibilités pour conserver les marchés. « Le rôle de la CAPEB est de proposer des voies aux entreprises pour garder leurs marchés ou pour y accéder » a-t-il rappelé. Il a évoqué également la volonté de la CAPEB de recueillir l'avis de son Réseau et de ses adhérents pour

nourrir les Assises de la Simplification qui devraient se tenir d'ici la fin de l'année car il est essentiel de simplifier le quotidien de l'entreprise artisanale. « Le but collectif doit être de pérenniser le modèle de l'entreprise artisanale » a-t-il conclu.

FILIÈRE

Jean-Michel Martin, Président des Métiers du Bois, a participé mercredi au lancement de l'association pour la construction hors site et à la signature de la charte, sans signer cette dernière qui n'est que régionale à ce stade. La CAPEB n'est pas favorable au développement inconsidéré de la construction modulaire. Pour autant, elle considère que les entreprises artisanales du bâtiment peuvent contribuer aux constructions hors site – et certaines le font déjà – et c'est pour cette raison qu'elle était représentée présente à ce lancement

ARTIBAT

Le Président de la CAPEB était bien évidemment présent au rendez-vous de l'artisanat du bâtiment du grand Ouest, Artibat. Plusieurs administrateurs confédéraux participaient également à l'événement.



L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Bref, un coup de canif dans l'indépendance des entreprises artisanales du bâtiment et leur capacité à traiter en direct ces marchés. D'où les propositions concrètes de la CAPEB à la fois de favoriser le développement des GME sans solidarité et d'autoriser des parcours de travaux éligibles aux aides de l'État pour que, geste après geste, programmés dans une logique d'efficacité progressive, les particuliers puissent aboutir à une rénovation globale de leur logement.

Face à la réforme de MaPrimeRénov', qui ne va pas dans ce sens, la CAPEB porte des propositions pragmatiques permettant d'atteindre les objectifs gouvernementaux tout en excluant personne ni aucune solution. C'est cette philosophie qui a conduit la CAPEB à défendre le maintien des chaudières gaz là où elles ne peuvent pas être remplacées par des PAC parce que les nouvelles générations de ces chaudières, même fonctionnant avec une énergie fossile, permet d'améliorer la performance énergétique des

logements et de faire des économies d'énergie. La CAPEB continue de militer pour amener le Gouvernement à simplifier tout ce qui peut l'être afin de libérer les chefs d'entreprise des tâches administratives lourdes et des réglementations bloquantes et/ou inappropriées. Ses revendications permanentes en ce sens ont fini par convaincre le Ministre de l'Économie qui a annoncé la tenue d'Assises de la simplification pour les TPE et PME. La CAPEB prévoit de mobiliser ses adhérents via son Réseau pour recueillir leurs attentes à cet égard afin de compléter ses propres propositions. Une consultation sera très prochainement mise en ligne sur CAPEB Collectif à ce sujet.

Dans ce contexte, rien d'étonnant donc que les trésoreries se tendent (21 % des entreprises déclarent une détérioration), que le montant moyen de besoin de trésorerie augmente (30 000 € contre 22 000 € il y a un an) et que les marges ne s'améliorent pas (28 % des entreprises

déclarent un niveau identique à celui du 2^e trimestre).

L'emploi, qui résistait bien dans nos petites entreprises, commence à reculer : - 0,8 % (soit 6 637 emplois sur un an). Pour autant, les entreprises artisanales du bâtiment ne baissent pas les bras : 27 % ont cherché à embaucher au 3^e trimestre et seulement la moitié est parvenue à le faire tandis que 19 % des artisans du bâtiment ont encore l'intention d'embaucher (13 % au 1^{er} semestre). Les perspectives d'activité sont plutôt moins favorables qu'en début d'année. Les mises en chantier reculent partout en France (- 16,1 %), tout comme les permis de construire (- 27,9 %) et les carnets de commandes continuent de diminuer tout en restant à un niveau élevé. Ils sont ainsi au 3^e trimestre 2023 de 77 jours alors qu'ils étaient encore de 96 jours en janvier.

Voir [notre communiqué de presse](#) et [la note de conjoncture du 3^e trimestre 2023](#).